

La Recherche Généalogique en Charente.

Publication de l'Association
Généalogique de la Charente

N° 141 Mars 2013

Sommaire :

JC. MIGNON - Edito	01
G. BAHUET - Regard sur les enfants trouvés dans la paroisse de Lille	03
J. BAUDET - Les Lorrains en Charente 2 ^{ème} Partie.....	08
PH. PIAUD - Les habitants de CONZAC et leur église.....	19
A. BRAASTAD - Les tribulations Intercontinentales du Jarnacais	28
AGC – Assemblée Générale du Lundi 17 décembre 2012.....	33
N. RISSER - Ascendance.....	40
Questions & Réponses.....	44
Nouvelles de l'AGC et d'ailleurs	45
Lu pour Vous.....	46
Publications	48

-o-

Prix au numéro : 8 euros

(+ éventuellement frais d'envoi)

-o-

Ce numéro a été réalisé par
La Commission Bulletin

J. CHEVALLIER, Ph. PIAUD, B. VEILLON,
J.-C. MIGNON, P. FREBOT.

Avec la collaboration de J. VRIET

(Questions... et réponses)

B. LERISSON

(Lu pour Vous)

-o-

Directeur de la publication : P. FREBOT

Dépôt légal Fév. 2013

ISSN : 0761 – 7453

COMPOSERVICES RC 86 B 0280Z E

Ma Campagne 16000 Angoulême

AD En ligne : Accès payant décide le Conseil Général

Les archives de Charente en ligne, nous attendons tous « l'avènement ». A l'origine prévue pour début 2012, cette mise en ligne devrait intervenir pour la première partie au cours du deuxième trimestre de cette année.

L'annonce faite par la presse du projet de la demande d'un paiement pour l'accès, a mis le monde des usagers en émoi, au moment des fêtes de fin d'année dernière. S'en sont suivies plusieurs démarches pour faire valoir auprès du Conseil Général le souhait émis par le plus grand nombre de l'abandon de cette idée.

Un courrier officiel de notre association puis une démarche via notre Fédération Régionale, auprès de la Fédération Nationale de Généalogie.

- La Fédération Nationale, intervenant directement à son tour auprès du Conseil Général
- De nombreux adhérents faisant dans le même temps, des courriers et messages, directement à l'adresse du Conseil Général, avec le même objectif.
- Un adhérent, Bruno Rivet, lançant une pétition sur Internet, avec un résultat inattendu, l'obtention de 22.000 signatures.

Suite à ces démarches, le Vice-président du Conseil Général en charge des archives, M. DENIEUIL, propose une rencontre pour débattre du sujet. Y sont conviés les représentants de l'A.G.C, ainsi que Bruno, l'initiateur de la pétition, en présence de Mme MAURIN-JOFFRE, conservateur des Archives Départementales et M. Piton, Directeur général des archives en charge de l'animation et du développement durable au Conseil Général. Chacun ayant exprimé le pourquoi de ses positions lors de cette réunion, le Vice-président indique qu'il fait remonter le compte rendu auprès de son groupe et tiendra les participants au courant de la suite donnée.

Une situation en porte-à-faux pour l'A.G.C, dont les relations sont depuis toujours excellentes avec les Archives Départementales. Il ne faut pas oublier que c'est sous l'impulsion de leur directrice d'alors, Mme DUCLUZEAU, qu'a été créée l'association en 1983.

Toujours en porte-à-faux, quand certains adhérents indiquent, mais oui, il y en a ! Qu'ils ne seraient pas hostiles à une forme de participation, à la condition toutefois que celle-ci soit mieux étudiée que celle-proposée, « copié/collé » de ce que font les Archives Départementales du Calvados.

En porte-à-faux encore, quand certains veulent une action musclée alors que la position de l'association est de privilégier comme à son habitude, discussion et dialogue constructifs. La Fédération Française de Généalogie peut se permettre de hausser le ton ; elle dispose de moyens que n'a pas une association. La conjugaison des deux actions en revanche est possible. Nous avons choisi cette solution.

Malgré ces démarches, la réponse arrive, en semaine 7/2013. Le Conseil Général maintient sa position. L'utilisateur devra payer pour consulter l'État Civil en ligne !

Jean-Claude MIGNON